

# AMICALE LAIQUE

*L'Amicale Laïque est une association créée en 1951 et qui est affiliée à la F.O.L. Fédération des œuvres Laïques.*

*Le rôle de l'Amicale laïque est d'animer la vie associative de la commune par le biais de diverses actions, actuellement sa priorité est de financer les projets pédagogiques du R.P.I (l'école de SAINT-CLET et QUEMPER GUEZENNEC) en organisant différentes manifestations tout au long de l'année comme la Soirée Crêpes, la Tombola Chocolat, la Vente de Pizzas mais également la Kermesse qui clôture la fin de l'année scolaire pour les enfants.*



KERMESSE DE JUIN 2009

*Le bénéfice de ces actions nous permet de régler les frais des sorties scolaires des classes du R.P.I :*

*-classe de voile et de kayak*

*-sortie cinéma*

*-découverte de la ferme..*

*-achat de matériels pédagogiques*



#### **AMICALE LAIQUE DE SAINT CLET**

**Le nouveau bureau se compose comme suit :**

**Président d'honneur: Mr Minter jean**

**Présidente: Mme Gréboval Frédérique**

**Vice-présidente: Mme Le Moal Françoise**

**Trésorière: Mme Nédélec Odile**

**Adjointe: Mme Lanez Sarah**

**Secrétaire Mme Prigent Maryvonne**

**Adjointe: Mme Le Bodic Véronique**

**Les membres: Bernard Christine, Le Gall René, Carnec Solène et Touzé Pierre Yves.**

Suite à l'élection du bureau, une ébauche du calendrier des manifestations pour l'année 2010 a été faite. Ce calendrier sera établi, de façon définitive, à la prochaine réunion du Bureau qui se tiendra, lundi 18 janvier 2010 à partir de 20 H 30, à la salle des Associations.

Certaines dates ont été retenues :

30 janvier 2010	soirée crêpes,
1 <sup>er</sup> mars -12 mars 2010 mars et	Opération pizza (bons de commande distribués le 1 <sup>er</sup> mars, retour le 9 Livraison des pizzas, le 12 mars 2010
10 avril 2010	Repas
13 ou 27 juin 2010	Kermesse
2 octobre 2010	Repas
Décembre 2010	Tombola chocolats de Noël.

La séance est levée à 21 h 45.

Fait le 14 janvier 2010

La Secrétaire

Les Co-présidentes

Christine BERNARD

Laure ROPERS - Frédérique GREBOVAL